

Commission permanente

du 15/07/2003

II-Questions budgétaires et financières

3-Patrimoine de l'Institution : Inventaire : Convention avec le Cabinet GALTIER

Après en avoir délibéré, et au terme d'une mise en concurrence de cabinets spécialisés, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- **décide de passer convention avec la société « EXPERTISES GALTIER sise 9 rue Newton à la CHAPELLE SUR ERDRE pour une mission de contrôle et rapprochement des inventaires physique et comptable du patrimoine de l'Institution et le chiffrage des valeurs d'utilité des biens aux conditions suivantes :**

Durée de la convention	5 mois
Date d'effet	1 ^{er} août 2003
Objet	<ul style="list-style-type: none">- valider ligne à ligne le fichier comptable des immobilisations en fonction du relevé physique des biens sur le terrain (11 sites)- correction des informations dans la perspective d'une identification physique des biens- restitution d'une base comptable à jour des mouvements économiques
Prix forfaitaires HT	<ul style="list-style-type: none">- contrôle et rapprochement des inventaires : 6 700 € HT- chiffrage des valeurs d'utilité : 2 500 € HT

- **autorise le Président à signer la convention à cet effet**

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND